



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

**Procurations :** M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMEY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

**Excusé(s) :** M. JOLY Philippe

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

**Votants : 40**

Date d'affichage : 13 novembre 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 40

Contre :

Absentions :

**ASSAINISSEMENT**

01\_11\_2025

**Travaux d'assainissement sur la commune de Mailly sur Seille - approbation de l'avenant technique n°1 – lot 2 station d'épuration**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'hydraulique, rappelle le marché attribué et notifié à l'entreprise BONINI le 30 août 2024 pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la commune de Mailly sur Seille – lot 2 station d'épuration.

Objet du présent avenant :

Lors de l'exécution de ces travaux, il est apparu obligatoire de réaliser une modification technique sur la station d'épuration en changeant la canalisation de sortie de la STEP vers le ruisseau.

Cette modification technique entraîne un surcoût de 20 136.00 € HT.

Parallèlement, l'entreprise propose de décroisonner les bassins. En effet, initialement chaque filtre devait être indépendant les uns des autres, impliquant une mise en place de bâche plus importante, des ouvrages de visites plus nombreux, etc...

Actuellement toutes les STEP du territoire sont construites sur le modèle de bassins non cloisonnés. Cette modification n'aura donc que peu d'impact en termes d'exploitation et aucun sur le traitement.

Cette modification technique entraîne une moins-value de 20 037.00 € HT

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève donc à 99.00 € HT, compensé par une remise commerciale.

Nouveau montant

**Montant initial des travaux**

**470 516.00 € HT**

**Montant de l'avenant 1**

**0.00 € HT**

**Montant du marché**

**470 516.00 € HT**

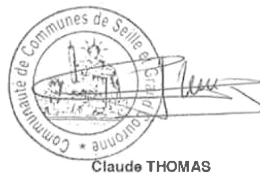
Les membres de la commission consultative MAPA, réunie le 21 octobre 2025, ont donné un avis favorable pour cet avenant technique sans incidence financière.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°1.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** l'avenant technique n°1 du marché de travaux d'assainissement sur la commune de Mailly sur Seille – lot 2 step.
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à l'avenant n°1 présenté.



Claude THOMAS  
2025.11.12 15:29:01 +0100  
Ref:9828070-14812152-1-D  
Signature numérique  
le Président